



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Thierry BISMUTH  
05 55 45 66 44

thierry.bismuth@culture.gouv.fr

Références : PC01912922Z0002-1

SRA/2023/TB/CB/N° 342

**Direction régionale  
des affaires culturelles  
Nouvelle-Aquitaine**

Le Préfet de région  
à  
DDT de la Corrèze  
Service ADS  
À l'attention de Mme Christine MARTIN  
Place Martial Brigouleix  
BP 314  
19011 TULLE CEDEX

Limoges, le 06 mars 2023

CORREZE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

10 MARS 2023

ESTER

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement

**Références :** MASSERET (CORREZE), 2022 en 2023 - La Picarelle - parc photovoltaïque  
PC01912922Z0002  
Votre courrier du 3 février 2023  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 7 février 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de région,  
et par délégation,  
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles  
et par subdélégation,  
La Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie

Hélène MOUSSET